

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01113
Numéro SIREN : 582 131 264
Nom ou dénomination : LUMINESS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 4870

Luminess

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.744.858,27€
Siège Social : 561, Rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne
RCS Laval B 582 131 264

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2023

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-trois,
Le 4 octobre, à 11 heures 30,

Le Conseil d'administration de la Société LUMINESS s'est réuni dans les locaux de la société MONTESQUIEU PARTICIPATIONS, à La Grande Arche, Paroi Nord, 1, Parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense, sur la convocation de son Président, Monsieur Bruno VERGÉ, par lettre en date du 20 septembre 2023.

Sont présents ou représentés :

- M. Dominique AUBURTIN, Administrateur,
- M. Florent BASLÉ, Administrateur,
- M. Charles-Edouard de BROGLIE, Administrateur, a donné son pouvoir à M. VERGÉ,
- M. Thierry DURAND, Administrateur,
- Mme Anne de LANVERSIN, Administrateur,
- M. Bruno VERGÉ, Administrateur,
- Mlle Nathalie VERGÉ, Administrateur,
- M. Jérôme de VIENNE, Administrateur,

- M. Pierre-Yves ROMAIN, Secrétaire Général Groupe, Secrétaire du Conseil.

Assistent également à la séance :

- M. Jean-Marc PELTON, Directeur Financier Groupe,
- M. François LÉGAUT, Directeur Général Adjoint,
- M. Jean-François LESIRE, représentant le collège « Agents de Maîtrise » du CSE.
- Mme. Florence BEUNAICHE, représentant le collège « Ouvriers-Employés » du CSE (*Par audioconférence*),
- M. Jérôme TRIDON, représentant le collège « Cadres » du CSE (*Par audioconférence*),

Est absent et excusé :

- M. Gilles de LA ROCHEFOUCAULD, Administrateur.

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.
(.../...)

Démission du Président-Directeur Général. (.../...)

En conséquence de ce qui vient d'être exposé, le Président informe le Conseil de sa décision de démissionner de ses mandats de Président de la société et de Président du Conseil d'Administration, avec effet à compter du 16 octobre 2023.
(.../...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Bruno VERGÉ de ses mandats de Président de la société et de Président du Conseil d'Administration avec effet à compter du 16 octobre 2023.
(.../...)

Cooptation d'un Administrateur.

En conséquence de la démission de Monsieur LANXADE intervenue en date du 20 juillet dernier, le Conseil se trouve en situation de procéder à la cooptation d'un administrateur. (.../...)

Monsieur VERGÉ soumet au Conseil d'Administration la nomination de Monsieur Stéphane LABADIE en qualité d'administrateur. (.../...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité à compter de ce jour Monsieur Stéphane LABADIE, en remplacement de Monsieur LANXADE, démissionnaire, et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023. (.../...)

Monsieur Stéphane LABADIE a fait savoir qu'il accepte le mandat qui lui est confié, qu'il remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée et déclare que rien ne s'oppose à sa nomination. Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. (.../...)

Choix des Modalités d'exercice de la Direction Générale

Il revient ensuite au Conseil de décider des modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 11 des statuts, décide à l'unanimité de maintenir l'unicité des fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

Nomination du Président de la Société et du Président du Conseil d'Administration de la Société (.../...)

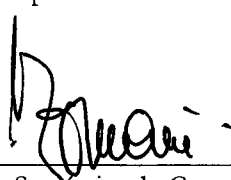
Monsieur VERGÉ soumet au Conseil la candidature de Monsieur Stéphane LABADIE au mandat de Président de la Société et de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 16 octobre 2023.
(.../...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer avec effet au 16 octobre 2023 Monsieur Stéphane LABADIE en qualité de Président de la Société ainsi qu'en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée égale à celle de ses fonctions d'administrateur. Monsieur Stéphane LABADIE exercera la direction générale de la Société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de celle-ci, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.
(.../...)

Monsieur Stéphane LABADIE a transmis ses remerciements au Conseil pour la confiance qui lui est témoignée au travers de cette nomination aux fonctions de Président-Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration de la Société, et a déclaré accepter ces fonctions, à l'exercice desquelles rien ne s'oppose.
(.../...)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un administrateur et le Secrétaire.

Pour copie certifiée conforme


Le Secrétaire du Conseil
M. Pierre-Yves ROMAIN